

# **Bilan d'activité 2022**

## **Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes Auvergne - Rhône - Alpes**

*Article L. 4321-17 du CSP*

*Dans chaque région, un conseil régional ou interrégional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes assure les fonctions de représentation de la profession dans la région et de coordination des conseils départementaux ou interdépartementaux. Son siège se situe dans le département au sein duquel l'agence régionale de santé a son siège, sauf s'il en est disposé autrement par une décision du Conseil national.*

Bilan d'activité 2022 Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes Auvergne - Rhône - Alpes.....	1
Préambule .....	3
Composition du CRO MK ARA .....	4
Liste des conseillers suite aux élections du 26/03/2021 .....	4
Élection du bureau du CROMK ARA le 30/04/2021 .....	5
Élections de la formation restreinte du 30/04/2021 .....	5
Élection et nomination de la CDPI .....	6
(Chambre Disciplinaire de Première Instance) du 18/06/2021 .....	6
Élection et nomination de la SAS .....	7
(Section des Assurances Sociales) .....	7
Mouvements au sein du CROMK ARA en 2022 .....	7
Activité du CROMK ARA .....	8
Réunions plénières ou conseils et coordination .....	8
Conférences des présidents .....	8
Conférence des trésoriers .....	8
Contrôle pour insuffisance professionnelle ou état pathologique .....	9
Recours administratif .....	9
Les commissions du CROMK ARA .....	10
La commission bonnes pratiques .....	10
La commission communication .....	10
La commission démographie .....	11
La commission diversification .....	11
La commission coordination .....	12
La commission CDPI/SAS .....	12
Missions juridiques .....	13
Audiences de la CDPI .....	13
Audiences de la SAS .....	13
Missions générales de l'Ordre .....	14
Mission de coordination .....	14
Représentations en région .....	15
Commissions d'Autorisation d'Exercice (C.A.E) .....	15
Comité Technique Régional .....	15
CLIORPS .....	15
ONDPS .....	15
URPS .....	15
Relation avec les IFMK .....	15
Rencontres – Colloques – Congrès .....	15
Inaugurations .....	15
Démographie professionnelle .....	16
Evolution de la démographie professionnelle en région Auvergne Rhône Alpes de 2018 à 2022 .....	16
Evolution de la démographie professionnelle par département de 2018 à 2022 .....	17
Bilan des flux 2022 .....	18
Bilan financier 2022 .....	19
Objectifs 2023 .....	20
L'Ordre vous appartient .....	21

## Préambule

Frédéric RAVEL

La parenthèse COVID semble être derrière nous et le plaisir de se retrouver physiquement aura dominé cette année 2022 : 4 séances plénières du Conseil, 16 audiences de CDPI avec l'examen de 42 dossiers, 3 audiences de la SASCROMK, 22 représentations de la profession auprès des organismes institutionnels par le CROMK ARA, 2 réunions de commissions en présentiel et 1 coordination des 12 départements auront constitué l'agenda du bureau et des élus en sus des visio conférences.

Notre conseil n'aura pas manqué aussi cette année, de se souvenir, en honorant le premier, et seul, président du Conseil Régional l'Ordre Rhône Alpes lors de l'inauguration le 1er juin 2022 de sa Salle Roger HERRMANN en présence de l'intéressé et de nombreux confrères venus lui rendre hommage dans ces locaux qui lui doivent tant.

Malgré la progression constante de la démographie de notre profession en ARA, + 15 % en 5 ans, nous faisons tous le constat d'un système de santé à bout de souffle et de la nécessité d'inventer de nouvelles formes d'exercice et de coopération entre professionnels de santé. Afin d'échanger sur ce thème nous avons été à l'initiative le 10 juin d'une réunion du Comité de Liaison Inter Ordres des Professionnels de Santé Auvergne Rhône Alpes (CLIORPS ARA) qui, riche d'enseignement pour tous, aura permis une approche responsable et constructive de tous les ordinaux acteurs de santé.

Vous trouverez dans ce rapport les détails de toutes ces activités.

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site qui sous l'impulsion de la commission communication a vous le verrez fortement évolué ; votre exercice présent et à venir ne pourra qu'en bénéficier.

Confraternellement

Président du Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes  
Auvergne-Rhône-Alpes

## Composition du CRO MK ARA

### Article L. 4321-17-1 du CSP

Le conseil régional ou interrégional est composé de membres titulaires et d'un nombre égal de membres suppléants, élus par les membres titulaires des conseils départementaux de la région ou de l'inter région parmi les masseurs-kinésithérapeutes inscrits à leur tableau et qui remplissent les conditions fixées à l'article L. 4321-18-1.

Les conseillers nationaux participent en outre avec voix consultative aux délibérations du conseil régional ou interrégional dont ils sont issus.

### Article R.4321-34 du CSP

Les conseils de l'ordre sont élus pour six ans au suffrage direct par scrutin binominal majoritaire à un tour et renouvelé par moitié tous les trois ans. Chaque binôme est composé de candidats de sexe différent.

## Liste des conseillers suite aux élections du 26/03/2021

<b>Titulaires libéraux</b>			
<b>Nom</b>	<b>Année d'élection</b>	<b>Fin de mandat</b>	<b>Mouvement</b>
Mme BAES Christelle	2017	2023	
Mme CHATELLUX-MORETTI Catherine	2017	2023	
M. GOMICHOIN Denis	2017	2023	
M. MEUNIER CARUS VINCENT Fabrice	2017	2023	Démission 12/01/22 non remplacé car pas de suppléant
Mme MEUNIER GENDRE RUEL Marie Claire	2017	2023	Remplace B. DELORME
M. RAVEL Frédéric	2017	2023	
M. DELAPIERRE Thierry	2021	2027	
Mme JACQUEMIN Maud	2021	2027	
M. LIABEUF Jacques	2021	2027	
Mme MORAND Muriel	2021	2027	
Mme MOREL LAB Véronique	2021	2027	
M. VAILLANT Jacques	2021	2027	
<b>Suppléants libéraux</b>			
<b>Nom</b>	<b>Année d'élection</b>	<b>Fin de mandat</b>	<b>Mouvement</b>
M. GASCON Jean Marc	2021	2027	
M. GUILLOT Patrick	2021	2027	
Mme MOREAU PERNET Guillemette	2021	2027	
Mme MUNIER Stéphanie	2021	2027	
Mme NOYERIE Laurence	2021	2027	
M. SOUCHAIRE Jean-Sébastien	2021	2027	
<b>Titulaires salariés</b>			
<b>Nom</b>	<b>Année d'élection</b>	<b>Fin de mandat</b>	<b>Mouvement</b>
Mme BARBIER SION Carole	2021	2027	
Mme CROUZOLS Elisabeth	2017	2023	
M. PETIT Dominique	2017	2023	
M. LIVAIN Tristan	2021	2027	
<b>Élus de la région membres du CNO siégeant avec voix consultative</b>			
<b>Nom</b>	<b>Année d'élection</b>	<b>Fin de mandat</b>	<b>Mouvement</b>
Mme VINCENT Brigitte	2021	2027	
M. PINSAULT Nicolas	2021	2027	
M. VAILLANT Jacques	2021	2027	

## Élection du bureau du CROMK ARA le 30/04/2021



**Article R. 4124-1-1 du CSP**

À la première réunion qui suit chaque renouvellement, le conseil régional ou interrégional élit son Président et son bureau dans les conditions fixées par les articles R. 4123-16 et R. 4123-17.

Le bureau comporte au minimum un Vice-Président et un Trésorier.

<b>Président</b>	M. Frédéric RAVEL
<b>Vice-président</b>	M. Jacques VAILLANT
<b>Vice-présidente</b>	Mme CHATELLUX MORETTI Catherine
<b>Trésorière</b>	Mme Carole BARBIER SION
<b>Secrétaire générale</b>	Mme Elisabeth CROUZOLS
<b>Secrétaire général adjointe</b>	Mme Maud JACQUEMIN

## Élections de la formation restreinte du 30/04/2021

**Article R. 4124-1-1 du CSP**

Le conseil régional élit en son sein les membres qui constituent la formation restreinte appelée à délibérer dans les cas prévus au quatrième alinéa de l'article L. 4124-11.

Sont élus :

M. DELAPIERRE Thierry
M. GOMICHOEN Denis
M. LIABEUF Jacques
Mme MOREL-LAB Véronique
M. PETIT Dominique
M. RAVEL Frédéric

**Article R. 4124-11 du CSP**

Il peut décider la suspension temporaire du droit d'exercer en cas d'infirmité du professionnel ou d'état pathologique rendant dangereux l'exercice de sa profession, ainsi que la suspension temporaire, totale ou partielle, du droit d'exercer en cas d'insuffisance professionnelle rendant dangereux l'exercice de sa profession.

Le conseil peut, dans les matières énumérées aux deux alinéas précédents, statuer en formation restreinte.

## Élection et nomination de la CDPI (Chambre Disciplinaire de Première Instance) du 18/06/2021

**Article L. 4321-17 du CSP**

Le conseil régional ou interrégional comprend en son sein une **chambre disciplinaire de première instance, présidée par un magistrat de l'ordre administratif.**

Elle comprend des assesseurs titulaires et un nombre égal d'assesseurs suppléants. Les assesseurs sont de nationalité française.

Elle comprend des membres élus par le conseil régional auprès duquel siège la chambre, parmi les membres du conseil régional dont elle dépend et parmi les anciens membres des conseils départementaux, interdépartementaux, régionaux et interrégionaux de l'ordre.

**Article R. 4321-35 du CSP**

Sous réserve des dispositions de l'article L. 4124-6 du code de la santé publique et de l'article L. 145-5-3 du code de la sécurité sociale, seuls sont éligibles aux conseils et aux chambres disciplinaires de l'ordre les masseurs-kinésithérapeutes inscrits à l'ordre depuis au moins trois ans.

### Nomination du 08/01/2018 par le Tribunal Administratif de Lyon

Mme WOLF Annick	Présidente titulaire
Mme RIZZATO Caroline remplacée par Mme Emmanuelle CONESA-TERRADE nommée par le Tribunal Administratif de Lyon le 16 juillet 2020	Présidente suppléante

### Collège interne Libéraux

Titulaires	Suppléants
Mme MOREL LAB Véronique	
Mme MORAND Muriel	

### Collège interne Salariés

Titulaires	Suppléants
M. LIVAIN Tristan	M. PETIT Dominique

### Collège externe Libéraux

Titulaires	Suppléants
M. LEUTCHER Patrick	M. BARDON Patrick
M. DEVILLE Marc	

### Collège externe Salariés

Titulaires	Suppléants
M. GIROD Vincent	M. PETITNICOLAS Christophe

## Élection et nomination de la SAS (Section des Assurances Sociales)

*La chambre disciplinaire de première instance comprend en son sein une section des assurances sociales de première instance qui fonctionne selon les modalités prévues aux articles L. 145-1 à L. 145-5-5, L. 145-7-1 à L. 145-7-3, L. 145-9-1 à L. 145-9-2 du code de la sécurité sociale et les articles R. 145-5 et suivants du même code.*

<b>Nomination du 08/01/2018 par le Tribunal Administratif de Lyon</b>	
Mme WOLF Annick	Présidente titulaire
Mme RIZZATO Caroline remplacée par Mme Emmanuelle CONESA-TERRADE nommée par le Tribunal Administratif de Lyon le 16/07/2020	Présidente suppléante

<b>Nomination par le président de la Cour Administrative d'Appel le 11/10/2021</b>	
<b>Asseseurs représentant l'Ordre MK</b>	
sur proposition du président du CROMK ARA après élections en date du 30/04/2021	
Titulaires	Suppléants
M. DELAPIERRE Thierry	
M. GOMICHOEN Denis	
<b>Asseseurs représentant les organismes d'assurance maladie (médecins conseils du régime général)</b>	
sur proposition du médecin conseil national du régime général en date du 15/06/2021	
Titulaires	Suppléants
Dr. BLANC Véronique (DRSM PACA)	Dr. OUDOT Anne Catherine (DRSM PACA)
<b>Asseseurs représentant les organismes d'assurance maladie (médecins conseils du régime de protection sociale agricole)</b>	
sur proposition du médecin national adjoint du régime de protection sociale agricole en date du 22/10/18	
Titulaires	Suppléants
Dr. SAVARIT Jean Michel (MSA LANGUEDOC)	Dr. Xavier TAURIN nommé le 30/08/2022

## Mouvements au sein du CROMK ARA en 2022

*Article L. 4321-18-3 du CSP*

*lorsqu'un membre d'un conseil départemental, interdépartemental, régional, interrégional ou national vient à cesser ses fonctions pour quelque cause que ce soit, il est immédiatement remplacé par un suppléant. À défaut de suppléant, il est procédé à une élection complémentaire visant à pourvoir le siège vacant à compter de la constatation de la vacance de poste. Dans ce cas, la durée de fonction du membre ainsi élu est celle qui restait à courir jusqu'à la date à laquelle aurait expiré le mandat de celui qu'il remplace.*

*Le membre ainsi élu est du même sexe que le membre qu'il remplace.*

<b>Titulaires libéraux</b>		
Titulaire démissionnaire	Date de démission	Remplacé-e par
M. Fabrice MEUNIER CARUS VINCENT	12/01/2022	Pas de suppléant

## Activité du CROMK ARA

### Réunions plénières ou conseils et coordination

(Tous les procès-verbaux peuvent être consultés sur demande)

4 conseils indemnisés par an

	Conseils/Plénière	Coordination	Conf. tél bureau
Janvier	26/01/2022	27/01/2022	10/01/2022
Février			03/02/2022
Mars			08/03/2022
Avril			25/04/2022
Mai	17/05/2022		
Juin			
Juillet			
Aout			
Septembre	26/09/2022		08/09/2022
Octobre			
Novembre			12/11/2022
Décembre	13/12/2022		10/12/2022

### Conférences des présidents

*Article 25 du Règlement intérieur*

*La conférence des Présidents, composée des Présidents des conseils ou de leurs représentants, est un organe consultatif. Elle est réunie en tant que de besoin, sur convocation du conseil national. La présence du Président ou d'un représentant de chaque conseil est obligatoire.*

- 05/01/2022 – visioconférence de travail avec le CNO (F. RAVEL)
- 29/03/2022 – Conférence des présidents de région (F. RAVEL) (visio-conférence)
- 30/03/2022 – Conférence des présidents (F. RAVEL) (visio-conférence)
- 14/09/2022 – Conférence des présidents (F. RAVEL) (visio-conférence)

### Conférence des trésoriers

*Article 26 du Règlement intérieur*

*La conférence des trésoriers est composée des trésoriers des conseils ou de leurs représentants. Elle est réunie en tant que de besoin sur convocation du conseil national. La présence du trésorier ou d'un représentant de chaque conseil est obligatoire.*

- 26/07/2022 (visio-conférence) C.BARBIER SION



## **Contrôle pour insuffisance professionnelle ou état pathologique**

Durant l'année 2022 le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes a traité 6 dossiers dont 4 sont au CNO.  
1 formation restreinte : 21/06/2022

## **Recours administratif**

Le CROMK ARA a été saisi de 1 recours administratif dans le cadre de non maitrise de la langue

## Les commissions du CROMK ARA



### La commission bonnes pratiques

Elle est composée de :

M. Thierry DELAPIERRE	Président
Mme Catherine CHATELLUX-MORETTI	M. Denis GOMICHO
Mme Elisabeth CROUZOLS	M. Jacques LIABEU
Mme Véronique MOREL LAB	M. Frédéric RAVEL

Cette commission a pour objet d'aider les CDO en demande à promouvoir de bonnes pratiques d'exercices dans le respect de la déontologie, en leur fournissant des éléments de réflexion légaux, réglementaires, doctrinaux mais aussi de terrain et de bon sens.

Cette commission a répondu à 6 questionnements (1 issu d'un MK, et 5 de CDO)

Elle a :

- échangé 92 courriels ;
- réalisé 1 questionnaire de type google forme ;
- été interpellée par le CNO pour 2 réponses ;
- interpellé le CNO pour 1 question et fait évoluer sa doctrine.

Le rapport de la commission pour l'année 2022 a été présenté au Conseil du 08/03/2023

### La commission communication

Elle est composée de :

M. Jacques LIABEU	Président
Mme Maud JACQUEMIN	M. Thierry DELAPIERRE
	M. Denis GOMICHO
	M. Frédéric RAVEL

Cette commission a réalisé 2 visioconférences en mai et en septembre 2022

Le rapport de la commission pour l'année 2022 a été présenté au Conseil du 08/03/2023

Le travail de la commission a été exclusivement consacré à la rénovation du site internet, La principale innovation de notre site a consisté à la mise en place de tuiles pour présenter de manière plus esthétique les différentes composantes d'une page,

- Les menus du site ont été modifiés et les différents sous-menus mis en ligne.
- Le menu Exercice a été renommé « Exercice et diversification » avec 5 parties consacrées au Sport-Santé, à la Prévention, à la Diversification et aux innovations coordonnées au Développement des compétences et à l'Expertise en kinésithérapie.
- Les travaux des différentes commissions sont mis en ligne au fur et à mesure. Dans le sous-menu Bonnes pratiques, des recommandations de l'HAS sont mises en ligne suivant une sélection proposée par Jacques Vaillant,
- Afin d'améliorer les compétences des conseillers départementaux de la région, les quizz qui sont proposés lors des réunions de coordination seront mis en ligne, avec un accès réservé à ces seuls conseillers,
- Une mise à jour des éléments d'actualité et de l'agenda du Conseil est effectuée régulièrement afin de rendre compte des derniers événements. En début d'année, les événements et bilans de l'année précédente sont regroupés dans une tuile afin de ne laisser à l'écran que les événements de l'année en cours.
- Pour la formation initiale, les IFMK de la région apparaissent désormais de manière individuelle avec une photo d'illustration et un lien renvoyant à une présentation de l'établissement.

## La commission démographie

Elle est composée :

M. Tristan LIVAIN	Président
Mme Carole BARBIER SION	M. Patrick GUILLOT M. Frédéric RAVEL

La commission analyse l'évolution annuelle des flux démographiques professionnels au sein des douze départements de la région Auvergne Rhône Alpes avec la collaboration des Conseils Départementaux et du Conseil National de l'Ordre. L'analyse concerne principalement les transferts entrants et sortants, les cessations d'activité et radiations, les primo-inscriptions avec autorisation d'exercice et diplôme d'Etat

Cette commission a réalisé 2 visioconférences le 12 avril et le 12 mai 2022

Le rapport de la commission pour l'année 2022 a été présenté au Conseil du 08/03/2023

## La commission diversification

Elle est composée de :

M. Denis GOMICION	Président
Mme Christelle BAES Mme Catherine CHATELLUX-MORETTI Mme Guillemette MOREAU PERNET Mme Stéphanie MUNIER Mme Laurence NOYERIE	M. Jean Marc GASCON M. Jacques LIABEUF M. Dominique PETIT M. Frédéric RAVEL

Cette commission n'a réalisé aucune visioconférence en 2022

Le rapport de la commission pour l'année 2022 a été présenté au Conseil du 08/03/2023

## La commission coordination

*Article L 4321-17 du Code de la santé publique*

*Dans chaque région, un conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes assure les fonctions de représentation de la profession dans la région et de coordination des conseils départementaux.*

Elle est composée :

M. Jacques VAILLANT	Président
M. Jacques LIABEUF	M. Thierry DELAPIERRE M. Frédéric RAVEL

Cette commission a réalisé 8 visioconférences en 2022

Le rapport de la commission pour l'année 2022 a été présenté au Conseil du 08/03/2023

## La commission CDPI/SAS

Elle est composée de :

M. Dominique PETIT	Président
Mme Carole BARBIER SION	M. Tristan LIVAIN M. Frédéric RAVEL

Cette commission n'a réalisé aucune visioconférence 2022

Le rapport de la commission pour l'année 2022 a été présenté au Conseil du 08/03/2023

## Missions juridiques



### Audiences de la CDPI

**Au 1er janvier 2022, 26 dossiers étaient en instance.**

**Au cours de l'année 2022, 28 nouvelles affaires ont été enregistrées.**

**16 audiences ont été organisées en 2022 (1 audience = ½ journée)**

- 22/02/2022 (2 audiences) 5 dossiers jugés
- 08/03/2022 (2 audiences) 4 dossiers jugés
- 13/04/2022 (2 audiences) 3 dossiers jugés
- 03/05/2022 (2 audiences) 4 dossiers jugés
- 14/06/2022 (2 audiences) 5 dossiers jugés
- 05/09/2022 (2 audiences) 6 dossiers jugés
- 18/10/2022 (2 audiences) 5 dossiers jugés
- 17/11/2022 (2 audiences) 4 dossiers jugés

**42 dossiers ont été jugés en 2022 :**

- En audience : 36 dossiers
- Par ordonnance : 6 dossiers

**Au 31 décembre 2022, 26 affaires restaient en instance.**

### Audiences de la SAS

**Au 1er janvier 2022, 1 dossier était en instance.**

**Au cours de l'année 2022, 0 nouvelle affaire n'a été enregistrée.**

**3 audiences ont été organisées en 2022 :**

**Au 31 décembre 2022, 3 affaires restaient en instance.**

## Missions générales de l'Ordre

### Article L. 4321-17 du CSP

*Le conseil régional, placé sous le contrôle du Conseil national, remplit, sur le plan régional, les attributions générales de l'ordre définies à l'article L. 4321-14.*

*Il est consulté par le directeur général de l'agence régionale de santé sur les questions et les projets relevant de ses compétences.*

*Dans chaque région, un conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes assure les fonctions de représentation de la profession dans la région et de coordination des conseils départementaux ou interdépartementaux.*

### Article 59 du Règlement intérieur : Missions

*Le conseil régional*

*- Informe les masseurs kinésithérapeutes des activités du conseil régional et des missions de l'ordre.*

*- Pilote un observatoire de la démographie professionnelle sous le contrôle du conseil national.*

*- Crée un observatoire de la sécurité (en relation avec les collectivités territoriales de sécurité).*

*- Organise et participe à des actions d'évaluation des pratiques des professionnels, en liaison avec le CNOMK et avec l'HAS.*

## Mission de coordination



### Réunion de coordination :

Au cours de l'année 2022, une journée de coordination a été organisée dans les locaux du CROMK ARA le 27/01/2022. Celle-ci a réuni 17 conseillers départementaux venant de 12 départements.

Celle-ci portait sur la « mise en œuvre code de déontologie » autour de 4 sous-thématiques :

- Assistants et collaborateurs
- Communication et publicité
- Spécificité, formation et exercice
- Fondements et science

Un compte-rendu de cette journée a été présentée au conseil du 17 mai 2022

## Représentations en région



### Commissions d'Autorisation d'Exercice (C.A.E)

Frédéric RAVEL (titulaire), Carole BARBIER SION et Maud ROUILLARD (suppléantes) ont participé en 2022 à 7 commissions à la DREETS ARA les 14/01/2022 - 07/03/2022 - 20/05/2022 - 11/07/2022 - 27/09/2022 - 24/10/2022 - 22/11/2022

**316 demandes ont été examinées - 306 AE ont été délivrées** (dont seulement 188 AE directes, 117 ont été délivrées après l'exécution de mesures compensatoires pouvant aller jusqu'à plusieurs mois). Entre 2021 et 2022 en région ARA les demandes d'AE enregistrées ont diminué de 7.3% alors que sur le plan national elles ont progressé de 13.07%.

Entre 2021 et 2022 en région ARA les AE délivrées ont progressé de 25 % alors que sur le plan national elles n'ont progressé que de 17%. On note une adaptation de plus en plus forte des dossiers aux prérequis attendus et donc un ratio demande / AE de plus en plus élevé.

Ce ratio varie donc fortement selon les régions. Dans le même temps les formations européennes qui nécessitaient d'importantes mesures compensatoires sont moins présentes sur 2022 en ARA.

### Comité Technique Régional

- 11/01/2021 - 10/03/2021 - 30/06/2022 - 22/09/2022 (F. RAVEL)

### CLIORPS

- 14/01/2022 - (F. RAVEL - J. VAILLANT - T. DELAPIERRE)
- 10/06/2022 - (F. RAVEL - J. VAILLANT - T. DELAPIERRE)

### ONDPS

- 01/03/2022 - (E.CROUZOLS)
- 16/12/2022 - (E.CROUZOLS)

### URPS

- 11/01/2022 - visioconférence (F. RAVEL)

### Relation avec les IFMK

- 15/04/2022 Rencontre avec les directeurs d'IFMK (F. RAVEL - E. CROUZOLS)

### Rencontres - Colloques - Congrès

- 05/04/2022 - Rencontre régionale : Infirmiers de secteur Privé-Public (E.CROUZOLS)
- 15/09/2022 - Soirée des régions (C.CHATELLUX-MORETTI, M.C. MEUNEIR GENDRE)
- 27-28-29/09/2022 Colloque sport-santé à Clermont-Ferrand (D. GOMICHO)
- 23/11/2022 Journée régionale de la pertinence des soins (E. CROUZOLS)
- 14/12/2022 RDV avec M. Garros -Coordinateur sport santé CDOSL/DAPAP/MSS Loire (F. RAVEL - D. GOMICHO)

### Inaugurations

- 01/06/2022 - Salle Roger HERRMANN
- 01/07/2022 - Salle CDPI CROM (F. RAVEL)

## Démographie professionnelle

Diapositives issues du rapport sur la démographie adressé au CDO et présenté au Conseil du CRO ARA 26/01/2022

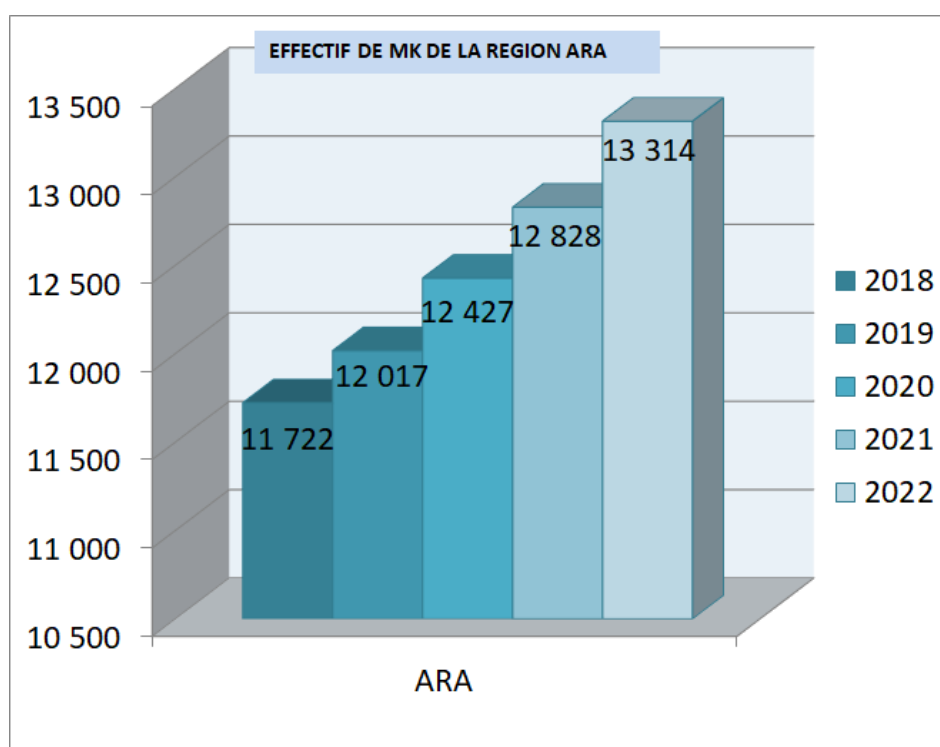
### Evolution de la démographie professionnelle en région Auvergne Rhône Alpes de 2018 à 2022

Le nombre de kinésithérapeutes exerçant dans la région augmente régulièrement ; il est supérieur à 13000 début 2022 soit une progression de 13% en cinq ans.

Toutefois, les disparités sont importantes et persistantes d'un département à l'autre. Le Rhône compte près de vingt fois plus d'inscrits que le Cantal (3548 pour 173).

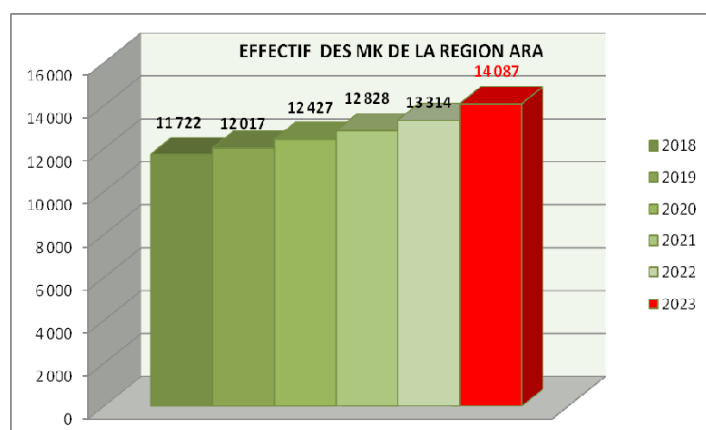
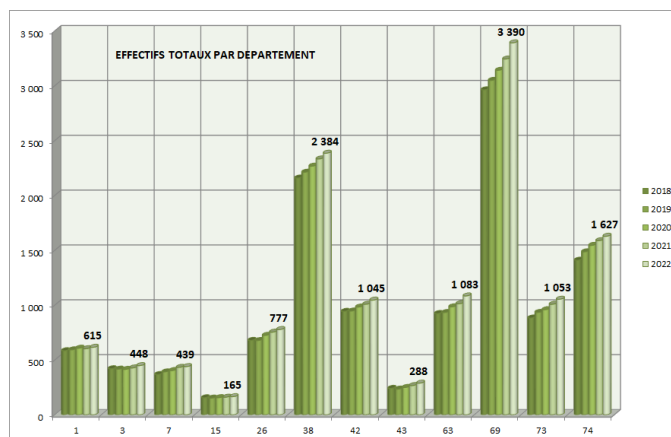
La progression des départements fortement urbanisés ou à forte activité touristique est supérieure à celle des départements à prédominance rurale malgré l'impact du zonage.

Le pourcentage de primo-inscription des kinésithérapeutes bénéficiant d'une autorisation d'exercice est passé de 29.5% à 44.7% de l'ensemble des primo-inscriptions en trois ans.



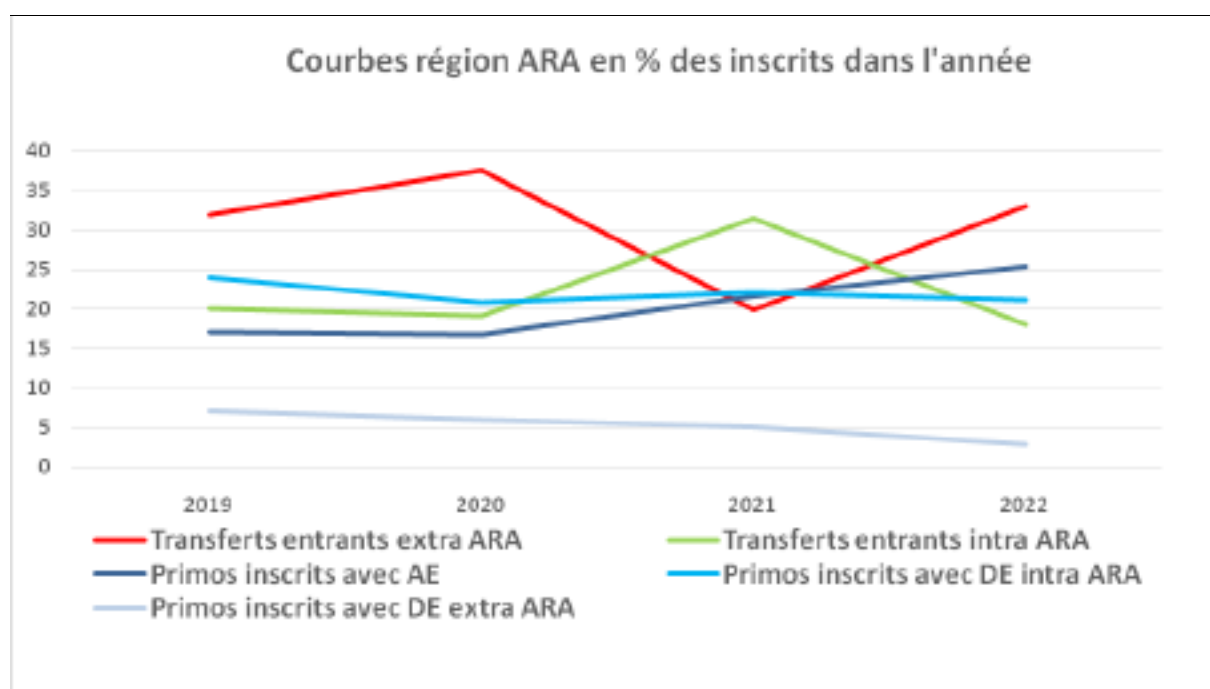


## Evolution de la démographie professionnelle par département de 2018 à 2022



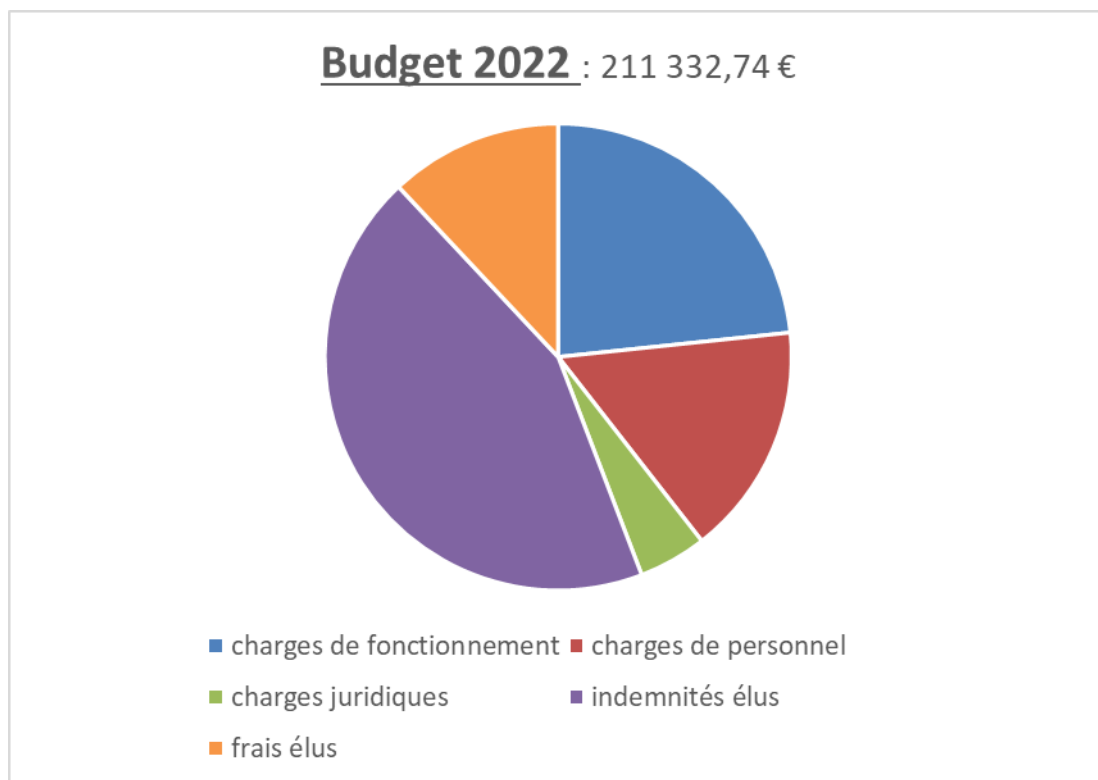
Nombre d'inscrits par département	2021	2022
Ain (01)	615	658
Allier (03)	448	482
Ardèche (07)	439	472
Cantal (15)	165	173
Drôme (26)	777	820
Isère (38)	2 384	2 485
Loire (42)	1 045	1 105
Hte Loire (43)	288	317
Puy de Dôme (63)	1 083	1 149
Rhône (69)	3 390	3 548
Savoie (73)	1 053	1 124
Hte Savoie (74)	1 627	1 754

## Bilan des flux 2022



*Courbes illustrant les flux d'inscription en ARA de 2019 à 2022*

## Bilan financier 2022



La répartition du budget est constante mais cette année 2022 a été marquée par une forte activité disciplinaire représentant plus de 20 % du budget global.



**L'Ordre vous appartient**



**CROMK ARA**

Conseil régional  
Auvergne-Rhône-Alpes